

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
**ST CIERS DU TAILLON**  
DÉPARTEMENT de CHARENTE MARITIME

N° 2023-50

Nature de l'acte : 9-1-1  
Autres compétences des  
communes

Nombre de Conseillers

En Exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Date de Convocation

12 octobre 2023

Date de publication

**Séance du 17 octobre 2023**

**L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept octobre**, à 20 heures 30 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CHERAT Patrick, Maire.

Étaient présents : Mrs Patrick CHERAT - Vivien BOISNARD - Régis NOEL - Thierry CAMUS - Didier ROY - Nicolas CHAIGNIER - Wilfried BRET - François BROCHON Mmes Martine BOUCAUD - Florence GUILLE - Micheline LAMOTHE - Nathalie FONTAINE

Étaient absents excusés : Bruno OVIDE (a donné pouvoir à Wilfried BRET) --- Martine SORIN - Bernard BELAUD

Secrétaire : Micheline LAMOTHE

**Objet : projet d'éoliennes à St Germain du Seudre**

Le Président expose au Conseil Municipal que la commune a été destinataire d'un dossier de demande d'autorisation environnementale pour un parc éolien à Saint Germain du Seudre. Le projet consiste en l'implantation de 2 éoliennes d'une hauteur de 199.5m chacune.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis défavorable pour le projet du parc éolien sur la commune de Saint Germain du Seudre.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Patrick CHERAT



**AR Prefecture**

017-211703178-20231017-2023\_50-DE  
Reçu le 19/10/2023